



**Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux**

115, Quai Jeanne d'Arc – 80230 SAINT VALERY SUR SOMME

☎ : 03 22 26 60 40 – ✉ : [contact@gemel.org](mailto:contact@gemel.org)

Association Loi 1901 – Siret : 32855716000038 – Code APE : 9499 Z

## **Avis sur la prolongation de l'ouverture de la pêche aux coques en baie de Somme Nord sur le gisement ch'4 du 2 au 27 octobre 2017**

### **Avis du GEMEL n°17-006 destiné à la DDTM-62**

Destinataire : Mme Fabienne Picot

Le 21 septembre 2017

Madame,

Vous sollicitez l'avis du GEMEL pour une prolongation de l'ouverture de la pêche aux coques sur le gisement Ch'4 du lundi 02 octobre au vendredi 27 octobre 2017 inclus en gardant un quota de 96 kg/j.

Le GEMEL est favorable à cette prolongation puisqu'il reste suffisamment de coques de taille légale de pêche. En effet, depuis l'ouverture, vous m'avez indiqué qu'il y a eu entre 250 et 300 pêcheurs qui sont venus sur le gisement Ch'4 chaque jour. Vous m'avez de plus indiqué que tous avaient prélevé leur quota. Cela signifie que fin septembre, il y aura eu environ 1311 t de coques qui auront été pêchées sur ce secteur.

Notre évaluation faisait état au 1er août d'un stock exploitable de 1985 t (seuil de 500 g/m<sup>2</sup>). Même si les coques n'avaient pas grandi depuis, ce qui n'est pas le cas, le gisement présenterai donc au moins 674 t encore exploitables. Les coques ayant grandi et ayant peu souffert de mortalité, le stock exploitable est bien évidemment supérieur à cela.

L'ouverture de 20 j supplémentaires que vous proposez correspond à environ 528 t de coques, soit moins que ce qui est encore exploitable selon l'évaluation au 1er août. L'ouverture du gisement pourrait donc même se faire sur une période plus longue. Il nous semble préférable de jouer sur la durée de la période de pêche que sur le quota afin de favoriser le respect de la taille légale de pêche.

Cet avis favorable est sous réserve que les chiffres transmis soient corrects et en l'absence de braconnage. La pêche de loisir peut être considérée comme négligeable sur ce secteur de la baie de Somme, car loin de tout accès facile à la mer pour les plaisanciers.

Il faudra rester vigilant sur l'évolution de la densité durant cette période. Si une baisse anormale est constatée, il faudra fermer le gisement sur ce site avant la date de fin envisagée.

Pour faire perdurer le plus longtemps possible la pêche dans la saison, il faudra veiller à ce qu'il y ai des contrôles réguliers sur site (respects des quotas et de la taille légale de pêche).

Mélanie Rocroy  
Directrice et chargée d'études